

Traduction de la lettre de Karima Delli, députée européenne EELV

Présidente de la **Commission Transports & Tourisme** du Parlement européen.
adressée à la Présidente von der Leyen et à la Vice-présidente exécutive Vestager.

Nous espérons que vous vous portez bien dans cette période particulièrement difficile.

Nous vous écrivons au sujet des aides d'État à l'industrie du transport aérien, ce que de nombreuses compagnies aériennes demandent depuis que la crise du Covid-19 a bloqué la plupart des vols. Dernièrement, des membres du collège des commissaires ont déclaré publiquement que le moment n'était pas propice pour conditionner les aides d'État aux compagnies aériennes. Cependant, comme vous l'avez mentionné à juste titre en séance plénière la semaine dernière, le réchauffement climatique ne ralentira pas et l'accord vert européen est notre voie vers la reprise. Elle rend l'Europe plus juste, plus résiliente et plus durable.

Vous êtes très conscient de l'impact croissant du secteur des transports sur le climat. Tous les secteurs des transports subissent actuellement d'énormes chocs, des transports publics aux compagnies aériennes. Vous savez également que le secteur de l'aviation bénéficie d'avantages indus par rapport aux autres modes de transport. Si nous reconnaissons que nous ne pouvons pas reprendre nos activités comme d'habitude et que les compagnies aériennes bénéficient déjà d'avantages concurrentiels, il est clair que toute aide d'État doit être assortie de certaines conditions. Voici quelques-unes des conditions qui pourraient être attachées à toute aide d'État pour garantir la décarbonisation du secteur des transports:

- Les compagnies aériennes doivent établir d'urgence des plans crédibles de réduction des émissions
- Les compagnies aériennes doivent payer la taxe sur le carburant d'aviation et la TVA sur les billets;
- Les compagnies aériennes devraient supprimer les vols court-courriers là où des alternatives durables existent et coopérer plus étroitement avec les compagnies ferroviaires à cet égard;
- Les compagnies aériennes doivent s'abstenir de distribuer des dividendes et des bonus ainsi que des rachats d'actions pendant au moins deux ans après la réception de l'aide d'État et s'abstenir de tout transfert de bénéfices
- Les compagnies aériennes doivent mettre fin aux pratiques d'emploi précaires;
- Les compagnies aériennes devraient minimiser les pertes d'emplois et, en cas de restructuration, mettre en place des plans de transition juste et crédibles, y compris, mais sans s'y limiter, le recyclage des travailleurs, la reconversion industrielle et une réduction prudente du secteur de l'aviation tant qu'aucune stratégie crédible de décarbonisation n'est mise en place
- Les compagnies aériennes doivent respecter les lignes directrices interprétatives sur la réglementation de l'UE en matière de droits des passagers dans la situation COVID-19 publiées par la Commission européenne le 18 mars 2020

Par ailleurs, la Commission européenne doit réviser ses règles de 2014 sur les aides d'État aux compagnies aériennes et aux aéroports afin de les aligner pleinement sur l'accord écologique européen et les objectifs climatiques de l'UE. Les compagnies aériennes ont réussi à éviter de payer leur juste part dans la lutte contre le changement climatique et sollicitent désormais des aides d'État inconditionnelles pour revenir à une stratégie de croissance sans fin 24/04/2020 ⁽⁶⁾ et expansion. Permettre que cela se produise n'alignerait pas l'UE sur l'accord vert européen et les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Nous vous prions donc instamment de veiller à ce que les aides d'État aux compagnies aériennes soient subordonnées à une reconstruction sociale et écologique de l'industrie.

Si les contribuables veulent renflouer les compagnies aériennes, il doit y avoir une contrepartie - cette industrie doit aider à assurer notre avenir face à une urgence climatique en cours.